

221C1233
FR0000035370-FS0418

28 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 28 mai 2021, la société Bpifrance Investissement¹ (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 mai 2021, indirectement, de concert, les seuils de 2/3 des droits de vote et 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et ne plus détenir indirectement aucune titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession par Bpifrance Investissement¹ de l'intégralité de sa participation au capital de la société SIB (société holding du groupe familial Bastide²) et de la fin de l'action de concert subséquente³.

¹ Agissant en qualité de société de gestion du FCPI Fonds ETI 2020 et contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement par la Caisse des dépôts et consignations et par l'EPIC Bpifrance.

² Cf. notamment D&I 219C0155 du 23 janvier 2019 et D&I 219C0260 du 13 février 2019.

³ Cf. notamment communiqué diffusé par la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL le 26 mai 2021.